

Décision n° 2023-08 du 15 mars 2023 relative à l'attribution du titre de professeur de l'École nationale des ponts et chaussées

Le directeur de l'École nationale des ponts et chaussées,

Sur proposition du président du département d'enseignement « génie mécanique et matériaux »,

Vu le décret n°93-1289 du 8 décembre 1993 modifié relatif à l'École nationale des ponts et chaussées, notamment son article 16 ;

Vu le règlement intérieur de l'École nationale des ponts et chaussées, notamment son article 4 ;

Vu l'avis du Conseil d'enseignement et de recherche en date du 25 août 2022;

Vu l'avis du Conseil scientifique en date du 13 mars 2023;

Vu l'avis du Conseil d'administration en date du 15 mars 2023;

Décide:

Art. 1er. – Le titre de professeur de l'École nationale des ponts et chaussées est conféré à M. Daniel WEISZ-PATRAULT, chargé de recherche CNRS, responsable des modules « mécanique physique des matériaux » et « rupture » dans la formation d'ingénieur et du module « identification de l'état des structures » dans le parcours de master « durabilité des matériaux et des structures ».

Art. 2. – La directrice de l'enseignement est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'École nationale des ponts et chaussées.

Fait à Champs-sur-Marne, le 15 mars 2023.

ANTHONOBRIANT